



## **Association canadienne-française de l'Alberta**

8627, rue Marie-Anne-Gaboury, bureau 303

Edmonton (Alberta) T6C 3N1

Téléphone : (780) 466-1680

Télécopieur : (780) 465-6773

Courriel : [acfaprov@acfa.ab.ca](mailto:acfaprov@acfa.ab.ca)

Page Web : [www.acfa.ab.ca](http://www.acfa.ab.ca)

**Pour diffusion immédiate**

# **Communiqué de presse**

## **L'ACFA porte plainte auprès de la Commissaire aux langues officielles**

Edmonton, le 11 mai 2006 – Le président de l'ACFA, Jean Johnson, a annoncé aujourd'hui que l'organisme allait déposer une plainte auprès de la commissaire aux langues officielles. Cette plainte concerne le recensement du 16 mai et le fait que les formulaires longs qui sont envoyés par courrier ne sont qu'en anglais.

Monsieur Johnson a affirmé qu'il était totalement inacceptable que ces formulaires ne soient pas bilingues : « On fait un recensement pour mieux connaître la population canadienne, on pose des questions sur la langue maternelle, sur la langue de travail et sur la langue parlée à la maison, mais on ne pose ces questions qu'en anglais ». Selon l'ACFA, le fait que ces questionnaires unilingues anglais soient distribués la même semaine que le dépôt du rapport de la commissaire aux langues officielles est « la preuve que les fonctionnaires fédéraux ont beaucoup de difficultés à comprendre la réalité canadienne », a ajouté monsieur Johnson.

Les impacts de ce geste posé par Statistiques Canada sont très graves, car il va à l'encontre de l'esprit des modifications apportées à la Loi sur les langues officielles. En fonction de ces modifications, toutes les institutions fédérales doivent prendre des mesures positives pour promouvoir l'usage du français et de l'anglais partout au Canada. Si on envoie un questionnaire unilingue, on ne fait pas la promotion de la dualité linguistique, on encourage plutôt la perception qu'une seule langue est acceptable au Canada.

Monsieur Johnson invite tous ceux qui ont reçu un questionnaire long, distribué dans un foyer sur cinq, à porter plainte auprès de la commissaire : « Madame Dyane Adam et Statistiques Canada doivent se pencher sur l'erreur qui a été commise et tenter de la réparer ».

L'ACFA rappelle qu'il est important de bien remplir son formulaire de recensement et que si l'on parle français, que ce soit comme langue maternelle, langue seconde ou comme autre langue, il faut l'indiquer dans le questionnaire.

-30-

Pour informations : Patrick Henri, directeur des communications

Téléphone : (780) 466-8394

Cellulaire : (780) 722-3970